



Programme de Formation sur le Parrainage privé des Réfugiés

www.rstp.ca

1. Pourquoi des personnes fuient-elles l'Irak ?

Conflits

Plus de 40 millions de personnes vivent actuellement en Irak. La vaste majorité (entre 95 et 97 %) est de confession musulmane sunnite ou chiite. Les chrétiens et autres minorités religieuses, dont les yézidis, forment le reste de la population. Un grand nombre de personnes issues de minorités religieuses ont quitté le pays depuis 2003. Bien qu'une importante diversité ethnique existe dans chacune de ces minorités, plusieurs réfugiés sont Kurdes.

Environ 260 000 Irakiens et Irakiennes se sont enfuis vers d'autres pays durant la guerre civile de 2013-2017. Cette guerre donnait suite à des décennies de conflit entre l'Irak et d'autres pays, dont les plus récents sont la guerre Iran-Irak (1980-1988), la guerre du Golfe opposant l'Irak aux États-Unis et au Royaume-Uni (1990-1991), le bombardement de l'Irak par les États-Unis et le Royaume-Uni (1998) et la guerre entre l'Irak et les États-Unis, le Royaume-Uni et leurs alliés (2003-2011). Chacun de ces conflits a créé son lot de réfugiés irakiens. Déjà, en 2007, bien avant la guerre civile, environ 2 millions d'Irakiens et d'Irakiennes s'étaient enfuis vers des pays voisins au Moyen-Orient.

Violence sectaire et violations des droits de la personne

De nombreuses régions d'Irak demeurent dangereuses pour les civils en raison de violence sectaire et de conflits armés. Les exécutions de masse, le viol systématique et les actes de violence extrême sont répandus, tandis que les droits de la personne et la primauté du droit sont constamment menacés. Pour les réfugiés, « le retour volontaire dans la sécurité et la dignité est difficile¹ », selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Portrait d'une famille de réfugiés irakiens du Programme mixte des RDBV

Une famille irakienne de quatre personnes vit actuellement en Jordanie, en attente d'être réinstallée. Le père, âgé de 48 ans, a 14 ans de scolarité et a géré plusieurs commerces. Son épouse, âgée de 45 ans, a 12 ans de scolarité et a travaillé comme enseignante. Leurs enfants, un fils de 14 ans et une fille de 18 ans, fréquentent l'école. Tous les membres de la famille parlent un peu d'anglais. Ils ne peuvent retourner dans leur pays d'origine par crainte de persécution fondée sur leur religion. Le père est un survivant de violence.

¹ HCR. *Projected Global Resettlement Needs 2019*, p. 237. [citation traduite]

En outre, les autorités restreignent la liberté de parole, harcèlent et arrêtent des journalistes et font usage d'une force excessive envers les protestataires. Les personnes déplacées ne peuvent se déplacer à leur guise et font l'objet de retours et de déplacements forcés. Enfin, les forces anti-Daech infligent des sévices aux personnes soupçonnées d'appartenir à Daech, ainsi qu'aux membres de leur famille.

2. Où vont la majorité des réfugiés irakiens?

- Turquie** En août 2018, le HCR comptait 142 576 réfugiés irakiens enregistrés en Turquie.
- Jordanie** En mai 2019, le HCR recensait plus de 67 500 réfugiés irakiens en Jordanie. Plusieurs sont arrivés durant la guerre d'Irak de 2003-2011, tandis que 32 000 d'entre eux sont entrés au pays entre 2014 et 2016, durant la guerre civile irakienne. On estime qu'environ 90 % des réfugiés irakiens en Jordanie vivent à Amman.
- Syrie** En 2013, le HCR rapportait qu'environ 45 000 réfugiés irakiens vivaient en Syrie, principalement à Damas. Plus du tiers des ménages étaient dirigés par des femmes.
- Liban** En 2019, le HCR recensait 14 291 réfugiés irakiens au Liban.

3. Pourquoi les réfugiés irakiens doivent-ils quitter le pays dans lequel ils se sont réfugiés?

Turquie

Les réfugiés bénéficient de protections restreintes en Turquie. Les nouveaux arrivants reçoivent généralement un statut de « protection temporaire » qui doit être renouvelé tous les six mois. Contrairement au statut de réfugié, le statut de protection temporaire ne procure pas de protection juridique complète. Ainsi, la plupart des réfugiés en Turquie n'ont aucune possibilité de s'intégrer à la population locale. De plus, on rapporte que des réfugiés syriens auraient fait l'objet de retours forcés, ce qui augmente l'instabilité pour tous les réfugiés.

Accès limité au travail

Les réfugiés peuvent combler leurs besoins de base et ont accès à des services sociaux et à l'éducation, mais les permis de travail sont restreints et doivent être renouvelés régulièrement. Les réfugiés doivent vivre dans le camp ou la région où ils se sont d'abord enregistrés, même si les emplois ne se trouvent qu'ailleurs. La pauvreté engendre le mariage précoce et le travail des enfants.

Restrictions à la liberté de mouvement

Les réfugiés qui désirent se déplacer à l'intérieur de la Turquie ou sortir de leur camp pendant plus d'une journée doivent d'abord en obtenir la permission.

Jordanie

Les réfugiés irakiens en Jordanie sont considérés comme des « visiteurs » et ne bénéficient pas de la protection normalement accordée aux réfugiés. L'obtention de la résidence à part entière est

souvent associée à la fortune personnelle et l'intégration à la communauté locale est généralement impossible. L'afflux important de réfugiés syriens, qui s'ajoutent aux autres groupes de réfugiés, exerce une pression sur les ressources déjà limitées de la Jordanie.

Restrictions dans l'accès aux services et à l'emploi

Les soins de santé sont inabordables pour les réfugiés irakiens. Par ailleurs, leur statut juridique étant indéterminé, il leur est difficile de travailler.

Facteurs sociaux

Les communautés de réfugiés affichent un fort taux de mariage précoce et de travail infantile. La violence familiale est en hausse et les enfants réfugiés vivent de la violence à l'école. Les femmes en péril, les membres de la communauté LGBTQ+, les personnes ayant un handicap et les personnes atteintes de maladies graves ont besoin de protection. La réinstallation est la seule option viable pour ces personnes.

Syrie

La majorité des réfugiés en Syrie proviennent de l'Irak. En tant que « visiteurs temporaires », ils ne bénéficient pas des protections normalement accordées aux réfugiés. Les conditions pour obtenir ou renouveler un permis de séjour temporaire ne sont généralement pas claires. La concurrence pour les ressources et l'infrastructure de base, jumelée à l'instabilité actuelle au sein du pays, rendent l'intégration impossible.

Violence

On rapporte que, durant la guerre civile en Syrie (2013-2018), les Irakiens et Irakiennes installés à Damas ont fait l'objet de menaces et de violences sectaires. « Les réfugiés risquent de subir des arrestations arbitraires, le recrutement par des groupes armés et le harcèlement en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse² », selon le HCR.

Restrictions à la liberté de mouvement

Le conflit prolongé a limité la capacité des réfugiés de se déplacer à l'intérieur du pays. Certains se sont retrouvés coincés dans des zones assiégées pendant de longues périodes.

Pénurie d'emplois

Les réfugiés n'ont pas accès aux emplois du secteur formel et sont susceptibles d'être exploités dans les secteurs d'emploi informels.

Liban

Au Liban, les Irakiens et les Irakiennes ont le statut de « visiteurs » et ne profitent pas des protections normalement accordées aux réfugiés. L'intégration durable à la communauté locale est impossible, car ils ne peuvent devenir résidents permanents. Le Liban accueille le plus grand nombre de réfugiés par habitant au monde. L'afflux important de réfugiés syriens durant la guerre civile en Syrie a suscité un certain ressentiment envers tous les réfugiés.

² Ibid., p. 236. [citation traduite]

Pénurie d'emplois, accès restreint aux services et risque de déportation

Au Liban, les permis de résidence sont coûteux et difficiles à obtenir et à renouveler. Les réfugiés dont les permis ne sont pas à jour risquent l'arrestation arbitraire, la détention et le retour forcé dans leur pays d'origine. L'absence d'un permis de résidence valide restreint l'accès au travail, à l'éducation et aux soins de santé. Les personnes qui détiennent un permis ne peuvent travailler que dans certains secteurs.

4. Comment les réfugiés sont-ils sélectionnés pour le bassin du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)?

Les réfugiés irakiens désignés par le HCR doivent satisfaire au moins l'un des critères suivants :

Femmes et enfants en péril

Plusieurs femmes et enfants sont vulnérables aux violences sexuelles ou aux violences fondées sur le genre. De plus, la pauvreté engendre un fort taux de mariage précoce et de travail infantile. La violence au sein de la famille et à l'école atteint des niveaux préoccupants.

Réfugiés de la communauté LGBTQ+

Même dans les pays du Moyen-Orient où le climat juridique est plutôt tolérant, les personnes de la communauté LGBTQ+ font l'objet de discrimination de la part des autorités, de leur milieu et de leur famille. Cette discrimination se manifeste sous diverses formes, dont la violence, le harcèlement, l'extorsion, la ségrégation, le rejet, la discrimination à l'emploi, les mauvais traitements au travail et les comportements hostiles de la part de propriétaires de logements et de voisins. Les soins de santé peuvent être difficilement accessibles, particulièrement pour les réfugiés trans.

Personnes ayant survécu à la violence et à la torture

Les personnes qui ont été témoins ou victimes de violence dans leur pays d'origine continuent de souffrir des effets de cette violence.

Personnes vivant avec une maladie grave ou un handicap

Les personnes qui vivent avec une maladie grave ou un handicap n'ont parfois pas accès à des soins appropriés dans leur pays d'accueil, ce qui les rend particulièrement vulnérables.

Personnes sans statut de résidence ou sans papiers

Dans l'ensemble du Moyen-Orient, les réfugiés ont peu de chance de s'intégrer durablement à la communauté locale ou de retourner dans leur pays. La réinstallation demeure le meilleur outil de protection et la seule solution viable pour les réfugiés les plus vulnérables.

5. Comment puis-je aider?

Contactez le **Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR)** et informez-vous au sujet du **Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)**.

Le Programme mixte des RDBV facilite la réinstallation de réfugiés désignés par le HCR comme étant particulièrement vulnérables et ayant le plus grand besoin de réinstallation. Ce programme repose sur une entente de partage des frais. Ainsi, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) fournit aux nouveaux arrivants jusqu'à six mois de soutien au revenu, tandis que les groupes de parrainage du secteur privé procurent six mois de soutien additionnel. Ces groupes assument également les frais de démarrage et offrent un soutien social et affectif aux réfugiés pendant un an.

Le PFPR vous jumellera avec un réfugié ou une famille de réfugiés et vous accompagnera tout au long de la demande de parrainage.

Pour en savoir davantage :

Consultez notre page sur le Programme mixte des RDBV :

<http://www.rstp.ca/fr/rdbv/comment-peut-on-parrainer-un-refugie-pour-le-faire-venir-au-canada/>

Programme de
Formation sur le
Parrainage privé des
Réfugiés

www.rstp.ca

SONGEZ-VOUS À PARRAINER DES RÉFUGIÉS ?

Contactez le Programme mixte des RDBV (réfugiés désignés par un bureau des visas) à bvor@rstp.ca ou au 1.877.290.1701.



CCS
Catholic Crosscultural Services



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada